



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 19/118/AS**

**SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019**

**OBJET** : ACTION SOCIALE

Tarifification EHPAD – Mise en place d'un « *Chèque EHPAD* » communal.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avaient donné procuration** : Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjointe déléguée à l'action et aux affaires sociales, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Construit sur un terrain cédé à l'Office Départemental de l'Habitat par la Commune de Porto-Vecchio par bail emphytéotique pour une durée de 55 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982, le Foyer de Personnes Agées (FPA) de Porto-Vecchio a été donné en gestion à compter du 1<sup>er</sup> août 1985 à l'Association Familiale de la Région de Porto-Vecchio.

La structure a ensuite été louée à l'hôpital de Bonifacio à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991. Le FPA est devenu, au fil des années, un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, très dépendantes ou malades et géré comme un établissement hospitalier.

Par délibération n° 17/014/AFF FONC du 17 février 2017, la Commune de Porto-Vecchio a délibéré sur le principe de la résiliation conventionnelle anticipée du bail emphytéotique conclu en 1982 entre la Commune et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud, pour un montant d'une indemnité de résiliation s'élevant à 1.150.200 €.

A l'issue de la procédure, la Commune devenait propriétaire de la bâtisse et par délibération du 12 avril 2018, le Conseil Municipal de Porto-Vecchio approuvait la convention de location d'une surface de 2 719 m<sup>2</sup> de l'EHPAD de Porto-Vecchio au profit du Centre Hospitalier de Bonifacio, avec un loyer s'élevant au montant de 130.200 € annuel au lieu de 236.950 € évalué par les services de France Domaine. L'objectif de cet abaissement était de prendre en compte les difficultés financières du Centre Hospitalier de Bonifacio.

En parallèle, suite à cette acquisition, dans la délibération n° 17/038/AFF FONC du 30 mars 2017, la Commune décidait d'entreprendre les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité qui sont en cours de réalisation dans cette structure d'hébergement pour un montant de 803.110 € TTC avec une aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 363.550 €.

Aujourd'hui, la Commune souhaite aller encore plus loin dans sa politique sociale et s'engage à soutenir les personnes âgées résidentes de son territoire. En effet, à ce jour, l'EHPAD de Porto-Vecchio accueille 42 résidents et celui de Bonifacio en compte 26. Parmi ces personnes âgées dépendantes, de nombreuses sont originaires de Porto-Vecchio. La Commune propose de soutenir financièrement ces résidents par l'octroi d'un « Chèque EHPAD ».

Pour rappel, le tarif hébergement est composé d'un prix d'hébergement et d'un prix dépendance. Les tarifs sont fixés par arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse. Les personnes dont les revenus ne sont pas suffisants pour s'acquitter des frais d'hébergement peuvent bénéficier de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Compte tenu du montant des frais d'hébergement, dans le cadre de sa politique sociale d'aide à la personne, la Commune souhaite participer au règlement des frais de séjour pour les résidents domiciliés sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio et qui ne bénéficient pas de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu la délibération n° 17/014/AFF FONC du 17 février 2017 relative à la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 22 mars 1982 conclu entre la Commune et l'Office de l'Habitat,

Vu la délibération n° 18/031/AFF FONC du 12 avril 2018 relative à convention de location entre la Commune de Porto-Vecchio et le Centre Hospitalier de Bonifacio – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Porto-Vecchio,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 22 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la mise en place d'un « *Chèque EHPAD* » d'un montant de 2.160 € par an. Ce chèque bénéficiera aux résidents porto-vecchiais situés dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la microrégion du Sud-Corse, et ne bénéficiant pas de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Les crédits de dépenses afférents font l'objet des inscriptions nécessaires aux imputations budgétaires correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

